

**REGLEMENT DU TOURNOI NON-LICENCIE 2025**  
**DU CLUB DE TENNIS DE TABLE DE SOULTZ-SOUS-FORETS**

1. Ce tournoi est exclusivement réservé aux non-licenciés. Aucun joueur ayant une licence FFTT ou FSCF ou corporative ne sera accepté.
2. Tous les joueurs devront être en possession d'un certificat médical autorisant la pratique du **tennis de table OU** du formulaire dûment rempli que vous trouverez en annexe sur notre site (<https://ttsoultz.fr>).
3. L'inscription au tournoi se fera exclusivement sur notre site internet ou vous serez redirigé vers une plateforme d'inscription dédiée. Chaque équipe sera composée de 3 joueurs et s'acquittera des 18€ de droits d'inscriptions (soit 6€ par joueurs). La possibilité de réserver le repas de midi vous est proposée également (petite restauration sur place).
4. Chaque équipe devra se choisir un nom d'équipe qui permettra son identification durant le tournoi.
5. Le tournoi est ouvert aux entreprises et aux associations désireuses de former une ou plusieurs équipes.
6. Une tenue sportive (short, t-shirt) est exigée. Le port de baskets avec semelles de couleur noire est interdit dans le gymnase. Chaque joueur devra ramener sa raquette. Les balles seront fournies par le club.
7. Le tennis de table, même pratiqué en loisir, reste un sport à part entière dont il ne faut pas sous-estimer les contraintes physiques. Afin de permettre à chaque joueur de s'échauffer, la salle sera ouverte à partir de 8h00.
8. Le format de jeu sera expliqué à l'ensemble des joueurs au début du tournoi.
9. Déroulement de la journée :
  - 8h00 : Ouverture de la salle et échauffement
  - 8h45 : Revue du règlement et de l'organisation sportive
  - 9h00 : Début du tournoi
  - 12h00 : Pause repas
  - 13h30 : Reprise du tournoi
10. En cas de litige, les organisateurs seront seuls habilités à régler le différend.
11. Si une équipe est exclusivement composée de joueurs mineurs, une personne majeure nommée devra l'accompagner pendant toute la durée du tournoi.
12. Le club se réserve le droit de modifier ce règlement selon besoin.
13. Toute équipe qui sera absente au moment du début d'une rencontre sera considérée comme perdante pour cette rencontre, après validation par les organisateurs.
14. En cas d'absence imprévue d'un joueur, son équipe devra jouer à 2 joueurs.
15. Tout comportement anti-sportif sera sanctionné. Les sanctions pourront aller jusqu'à l'exclusion du tournoi en cas de fautes répétées.
16. Limitation du nombre d'équipes : 32
17. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
18. Aucun remboursement ne sera effectué après le 8 juin 2025, date limite d'inscription.

Jean-Yves PHILIPPS  
Président